

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Le Président

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
EVM/mr

Votre référence

Date
le 17 janvier 2007

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Assemblée générale avril 2007 – « save the date »

L'article 9, alinéa 2 du règlement d'ordre intérieur stipule : « L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année un vendredi de la seconde moitié du mois d'avril. (...) ».

Pour différentes raisons et tenant compte du prescrit de l'article précité, le Conseil a estimé utile de prévoir les travaux de l'assemblée générale 2007 en deux parties organisées en continué

le vendredi 20 avril 2007 (matinée), pour la partie administrative

et le vendredi 27 avril 2007 (matinée) pour la partie académique.

Je vous invite dès lors de réserver les deux dates dans votre agenda.

Veillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'expression de mes salutations distinguées.



André KILLESSE

